

La forêt de Sénart



Patrimoine ou
ressource ?

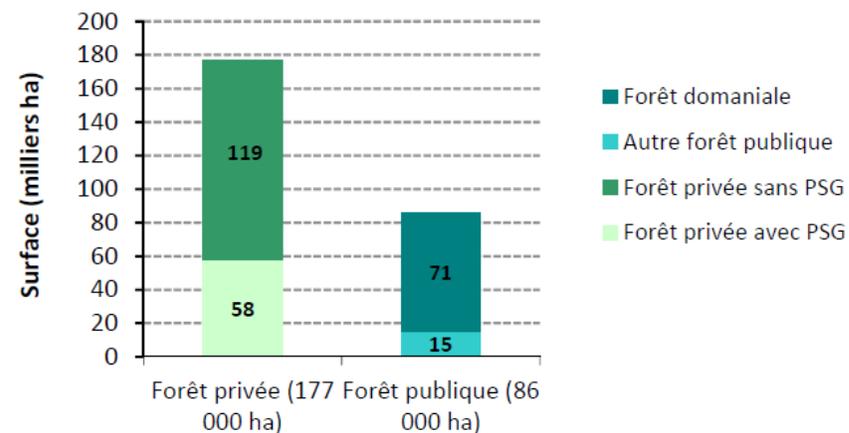
Conférence Crosne
14 mai 2022



La forêt de Sénart

- ▶ **Surface** : 3200 ha
- ▶ **14 communes** : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Combs la Ville, Draveil, Epinay-Sous-Sénart, Etiolles, Lieusaint, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-Les-Corbeilles, Soisy-sur-Seine, Tigery, Vigneux-sur-Seine, Yerres
- ▶ **2 départements** : Essonne et Seine-et-Marne
- ▶ **Propriété** :
 - ▶ Domaniale : 91% (gérée par ONF)
 - ▶ Privée : 5%
 - ▶ Communale : 3%
 - ▶ Régionale : 1%
- ▶ **Statut** : Forêt de protection

Conférence Crosne mai 2022

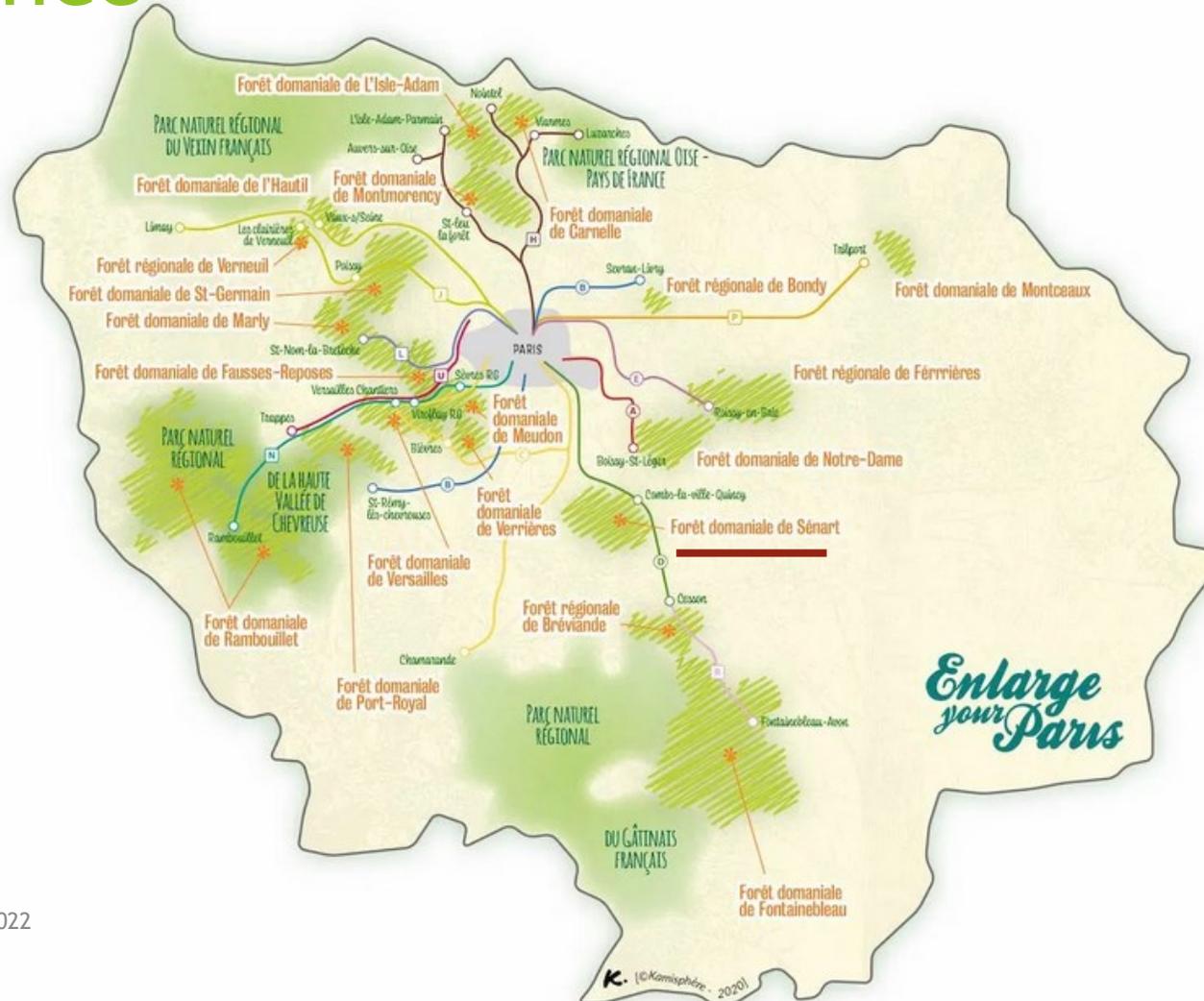


Surface de la forêt francilienne par catégorie de propriété

Source : kit IGN 2016

Forêts publiques en IDF : 33%

La forêt de Sénart : Une des forêts d'Ile de France



La forêt : Patrimoine

La forêt de Sénart : Patrimoine historique et culturel

- ▶ Vestiges préhistoriques et gallo-romains
- ▶ Fait partie de la vaste forêt des Carnutes
- ▶ Saint Louis y aurait fondé l'Ermitage (Draveil)
- ▶ Forêt royale de Philippe le Bel (1314) jusqu'à la révolution
 - ▶ Louis XIV aménage les allées forestières pour chasser le loup et le cerf
 - ▶ Louis XVI y fait établir des faisanderies
- ▶ Au XIX^{ème} siècle on y exploite du bois, on y fait paître des moutons
- ▶ En 1915 création d'une ligne de fortifications entre Etiolles et Brunoy
- ▶ Personnalités
 - ▶ Eugène Delacroix (1844)
 - ▶ Nadar installé à l'ermitage Notre Dame de la consolation (1887)
 - ▶ Alphonse Daudet a vécu à Champrosay (1897)



Le Parisien

Île-de-France & Oise, Essonne

SERIE. Les tranchées de la forêt de Sénart, vestiges de la Grande Guerre

10 km de lignes défensives ont été construites dès 1914 pour empêcher les troupes allemandes de rejoindre Paris. Une partie est encore visible de nos jours.

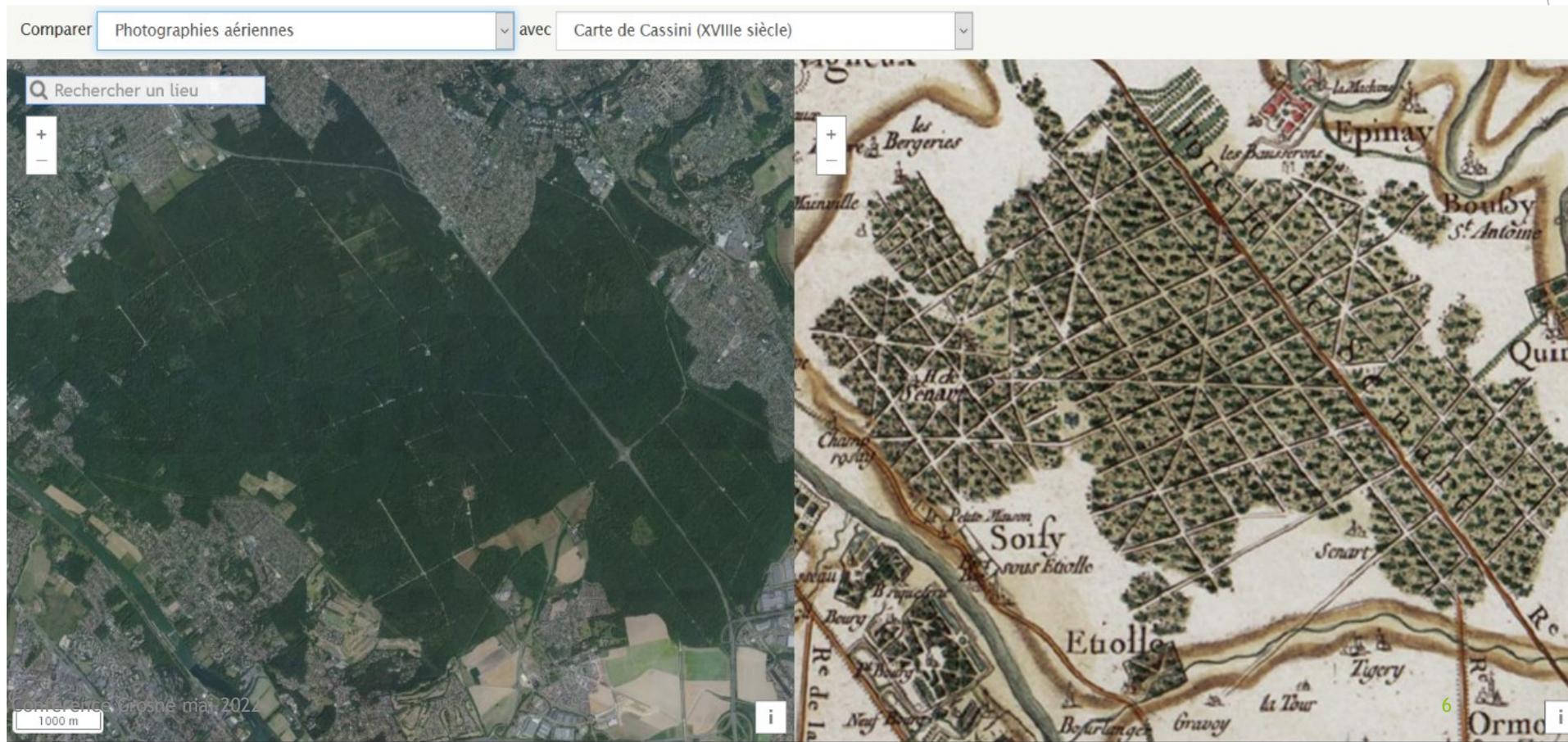


5

La forêt de Sénart : Patrimoine historique et culturel

2018

Carte de Cassini XVIII^{ème} siècle



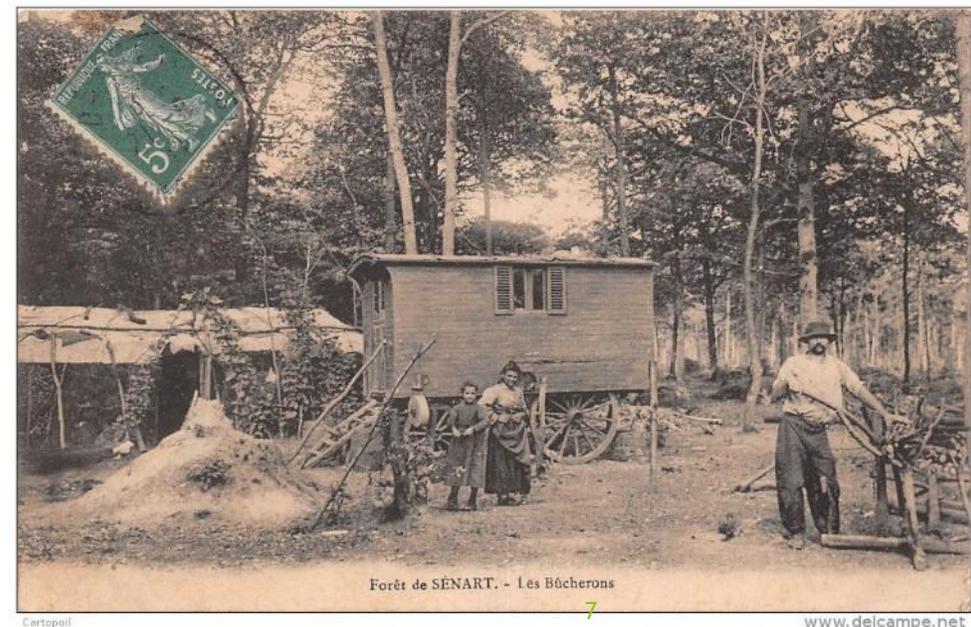
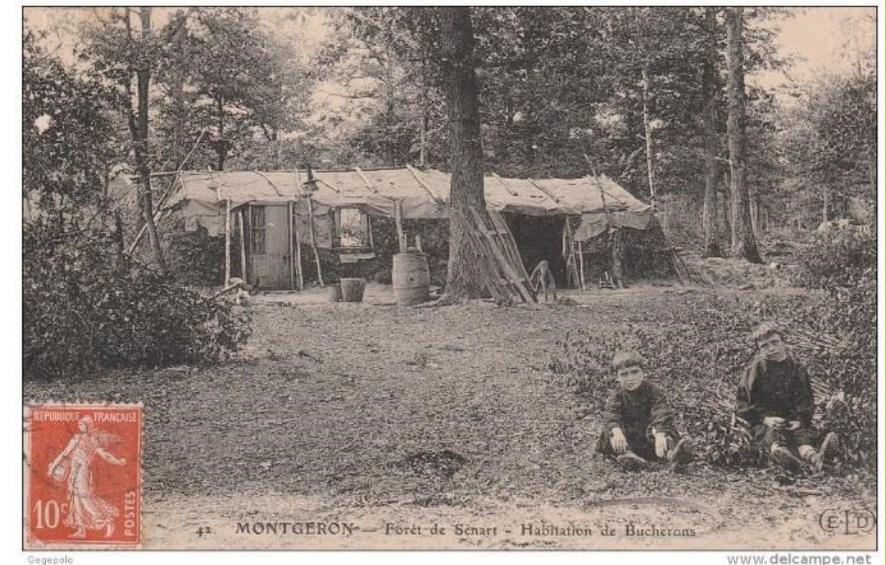
Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

La forêt de Sénart : Patrimoine historique et culturel

- ▶ Exploitation du bois
- ▶ Pâturage



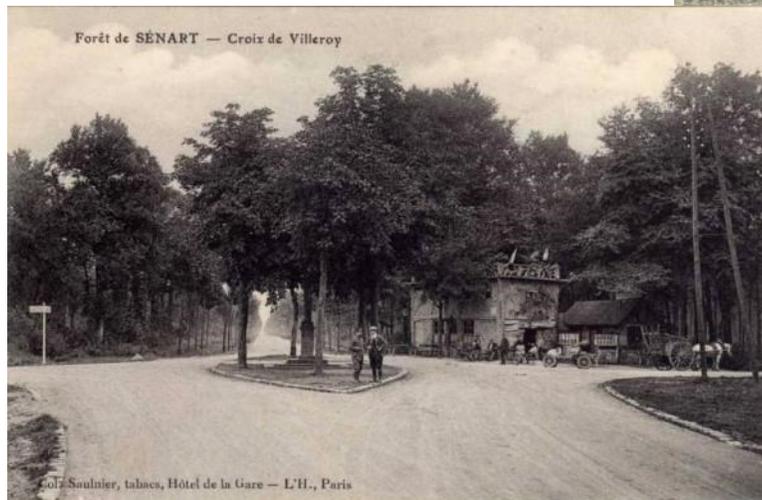
Conférence Crosne mai 2022



Source des cartes postales anciennes : <https://www.delcampe.net>

La forêt de Sénart : Patrimoine historique et culturel

- ▶ Début du XX^{ème} siècle
 - ▶ Lieu de villégiature
 - ▶ Chasse



Conférence Crosne mai 2022

Source des cartes postales anciennes : <https://www.delcampe.net>

La forêt de Sénart : Patrimoine naturel

► Flore

- 22 espèces d'arbres (chênes 70 %, châtaigniers, charmes, hêtres, merisiers, alisiers, tilleuls, érables, bouleaux, conifères (5%)...)
- 722 espèces végétales observées dont **6 protégées** au niveau national et **19 au niveau régional**

► 850 mares dont 70 d'intérêt écologique

► Sites à enjeux forts

- Tourbière (site du Cormier)
- Anciennes pâtures des Uzelles



© B. Grimard



© B. Grimard

La forêt de Sénart : Patrimoine naturel



Description du site

Altitude (m) :

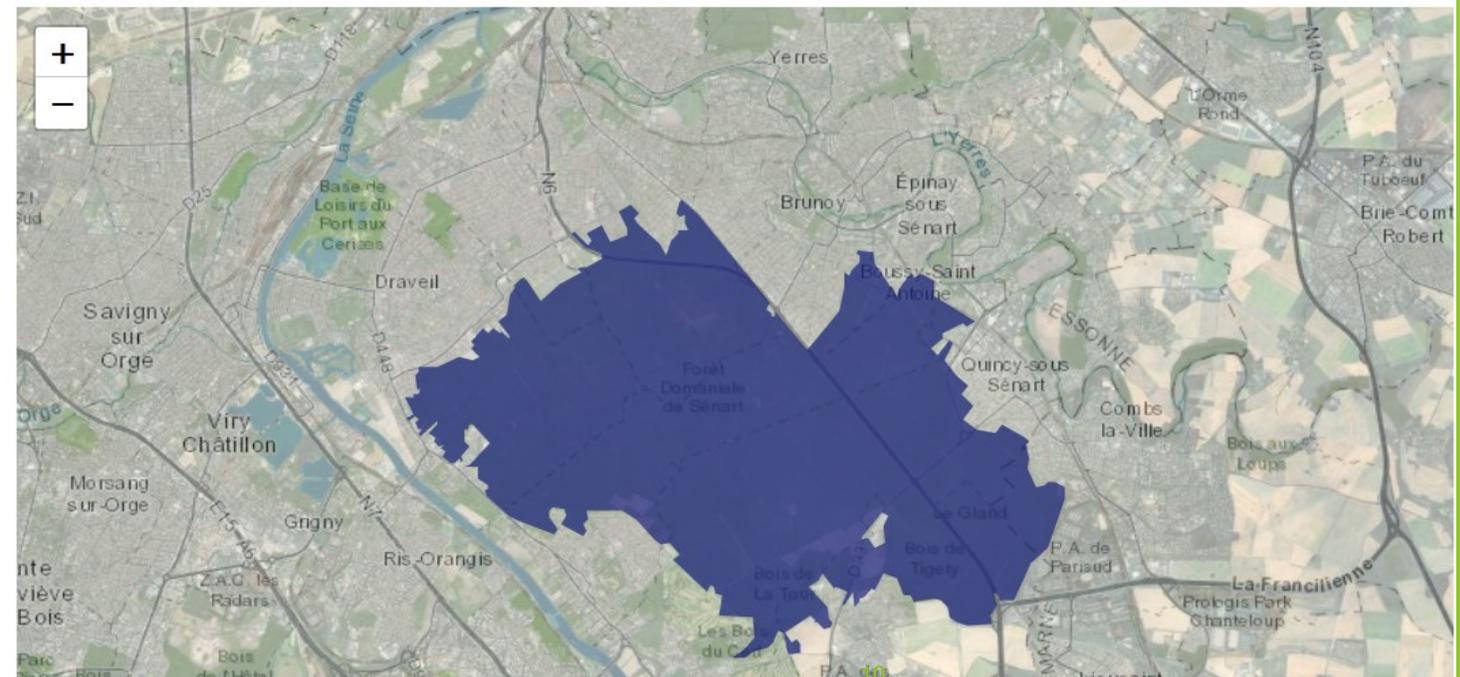
minimale : 42
maximale : 88

Superficie (ha) : 3563

Centroïde calculé : 48.667° - 2.4843°

- ▶ La forêt est classée ZNIEF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Faunistique)
- ▶ Données : inventaires disponibles sur le site INPN et GeoNat Ile de France

Carte de localisation



FORÊT DE SENART (Identifiant national : 110001610)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 91000001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : O. Roger, Office de Génie écologique-O.G.E., - 110001610, FORÊT DE SENART. - INPN, SPN-MNHN Paris, 28P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001610.pdf>

La forêt de Sénart : Patrimoine naturel

- ▶ Nombreux habitats différents
 - ▶ Chênaie
 - ▶ Chênaie - Charmaie
 - ▶ Forêt mixte
 - ▶ Bois marécageux
 - ▶ Bois de bouleaux
 - ▶ Landes sèches
 - ▶ Prairies
 - ▶ Tourbières
 - ▶ Mares



La forêt de Sénart : Patrimoine naturel

► Mammifères d'intérêt

- Nombreuses espèces de chauve souris
 - Serotine commune
 - Murin de Daubenton
 - Noctule commune
 - Pipistrelle commune
 - Pipistrelle pigmée



© Bildflut

► Oiseaux d'intérêt

- Bondrée apivore
- Rouge queue à front blanc
- Traque tarier
- Engoulevent d'Europe
- Pipit farlouze
- Fauvette grisette
- Mésange noire



© Antje Görtler

► Reptiles

- Vipère péliade
- Lézard des souches



© Dûrzan cîrano

La forêt de Sénart : Patrimoine naturel

- ▶ Amphibiens d'intérêt
 - ▶ Crapaud accoucheur
 - ▶ Crapaud commun
 - ▶ Triton palmé
 - ▶ Triton ponctué
 - ▶ Triton crêté
 - ▶ Grenouille agile
 - ▶ Grenouille commune

- ▶ Insectes
 - ▶ Charançon poudré
 - ▶ Hespérie de l'Alcée
 - ▶ Virgule
 - ▶ Flambée
 - ▶ Demi deuil
 - ▶ Orthétrum brun



© [MichaD](#)



© [Hectonichus](#)



© [Gilles San Martin](#)



© [Bernard Dupont](#)

La forêt de Sénart : Patrimoine naturel

La biodiversité forestière n'est pas épargnée par la crise d'extinction

Groupes	Part d'espèces forestières menacées		
	FRANCE Listes rouges UICN*	Evolution depuis 2008	EUROPE (livres rouges nationaux)
Mammifères (2017) 	9 %	stable	
Oiseaux (2016) 	25 %	↗	
Saproxyliques 	?	?	20 à 50%
Amphibiens (2015) 	8 %	stable	
Papillons de jour 	8 %	?	

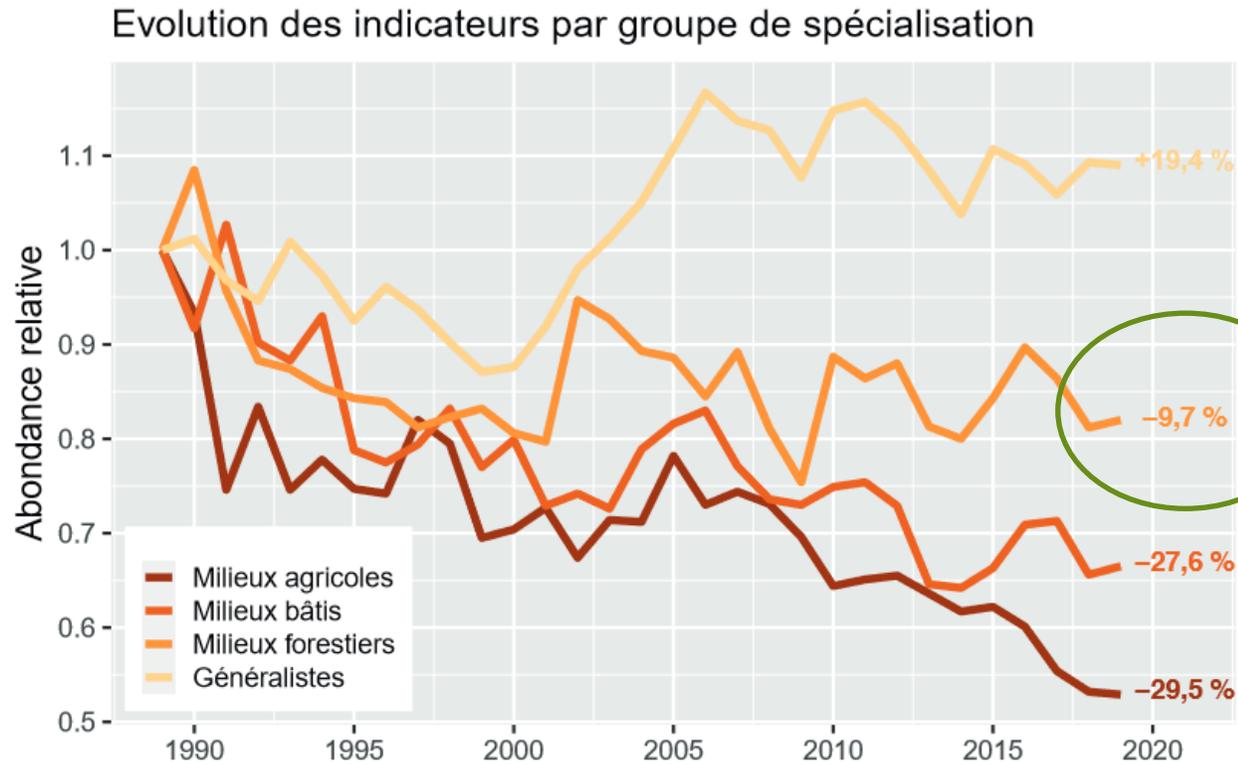
*catégories EN, CR, VU

Insectes vivants dans le bois mort



La forêt de Sénart : Patrimoine naturel

► Evolution des populations d'oiseaux en France



75 espèces sont utilisées pour construire les indicateurs en fonction de leur milieu de spécialisation et permettent d'informer l'état de la nature pour guider les politiques publiques.



La forêt, une réserve de biodiversité



La forêt de Sénart : Patrimoine naturel

- ▶ Entretien des milieux par l'ONF
 - ▶ Entretien des mares : Exemple mare des Uzelles

Descriptif des travaux Mares restaurées en automne 2019



AVANT



APRÈS

MARE DES UZELLES PARCELLE 42

- > Lame d'eau recrée sur un ensemble de 3 mares envahies par la saulaie.
- > Intervention : mise en lumière par la coupe de jeunes arbres, curage de la vase sur 50 cm de profondeur et reprofilage des berges.
- > Intérêt : favoriser le retour des amphibiens et de la flore inféodée.

La forêt de Sénart : Patrimoine naturel

- ▶ Entretien des milieux par l'ONF
 - ▶ Entretien des milieux ouverts : Landes



La forêt de Sénart : Patrimoine naturel

► Menaces

► Fréquentation

- Dérangement de la faune
- Cueillette (champignons, muguet, jonquilles...)
- Piétinement/Tassement des sols
- Déchets

► Pollution chimique (voitures, avions, pollution atmosphérique...)

► Pollution sonore (fréquentation, N6, avions...)

► Pollution lumineuse

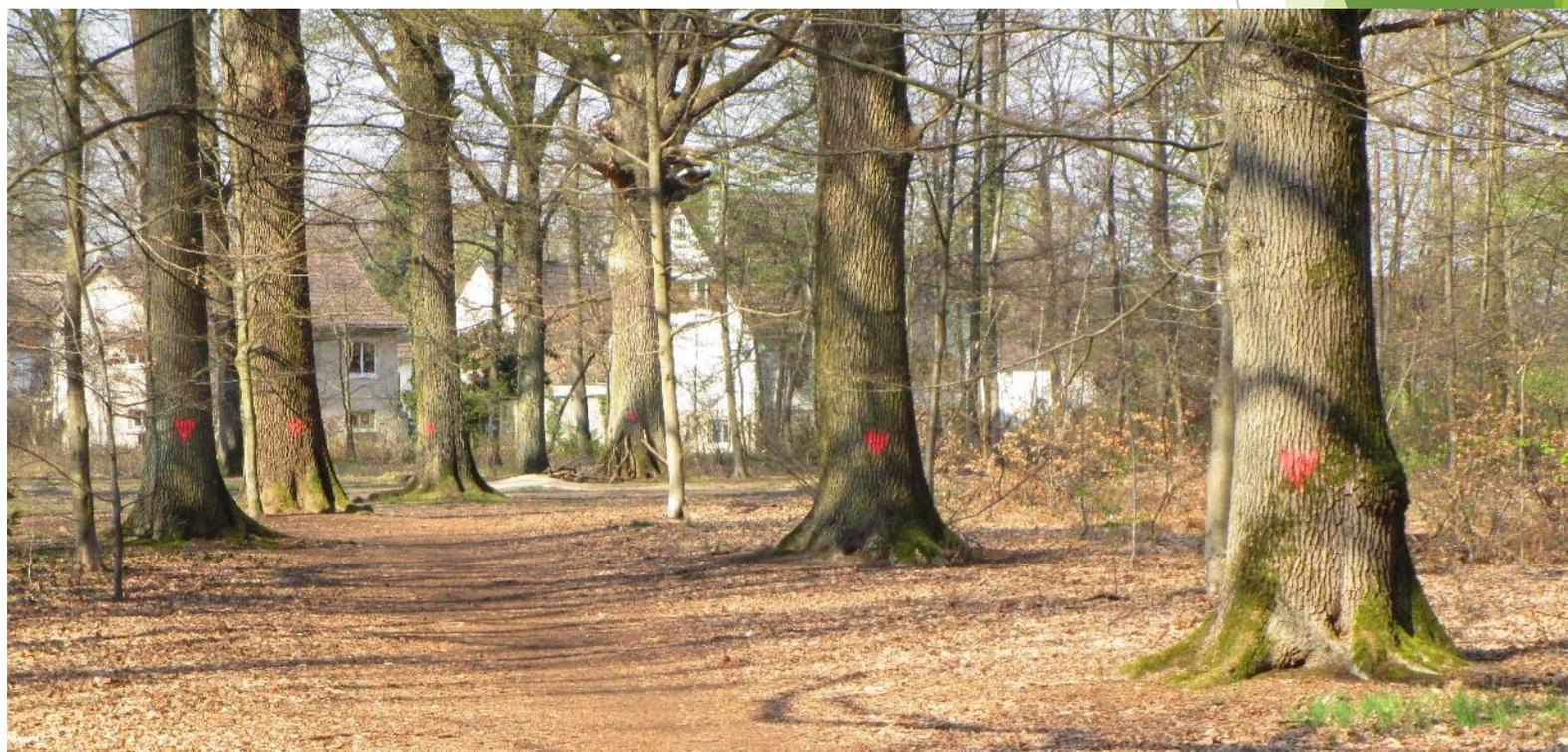
► Réchauffement climatique

► Exploitation forestière?



© F. Gesu

Conclusion



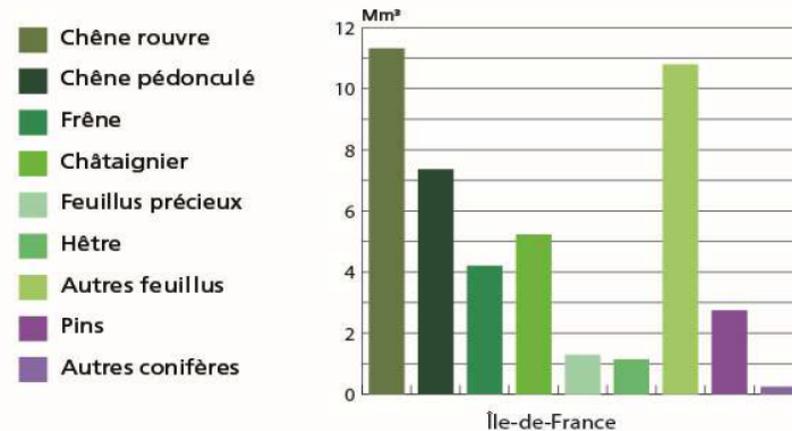
La forêt ressource

Exploitation forestière

- ▶ Actuellement très forte demande sur le bois
 - ▶ Bois de construction
 - ▶ Bois = énergie « renouvelable » (mais émettrice de CO₂ et de particules)
- ▶ Programme régional de soutien / développement de la filière bois
- ▶ Intérêt des forêts d'Ile de France
 - ▶ Forêts de feuillus de qualité
 - ▶ **Aujourd'hui on ne prélève que 62% de l'accroissement naturel (estimation 2016)**



PROGRAMME REGIONAL DE LA FORET ET DU BOIS D'ÎLE-DE-FRANCE
2019-2029



Volume (stock de bois vivant sur pied) par essence

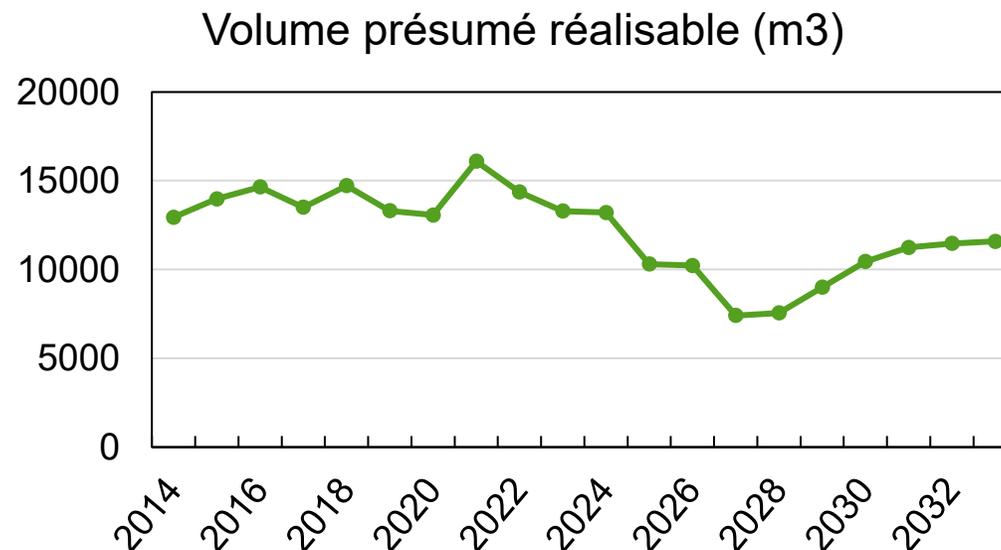
Source : kit IGN 2016

21



Exploitation forestière

- ▶ Cadrée par un document : **Plan d'aménagement forestier 2014-2033**
 - ▶ Fixe le mode d'exploitation
 - ▶ Les rythmes de passage par parcelle
 - ▶ Donne des objectifs en terme de volume à prélever (moyenne : 12 000 m³/an)



Conférence Crosne mai 2022

Aménagement forestier

Forêt Domaniale de Sénart

Département (s) : Essonne
Seine et Marne

2014 - 2033

Surface cadastrale : 3227,51 92 ha
Surface retenue pour la gestion : 3222,43 ha

Altitudes extrêmes : 75 m – 88 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Ile de France

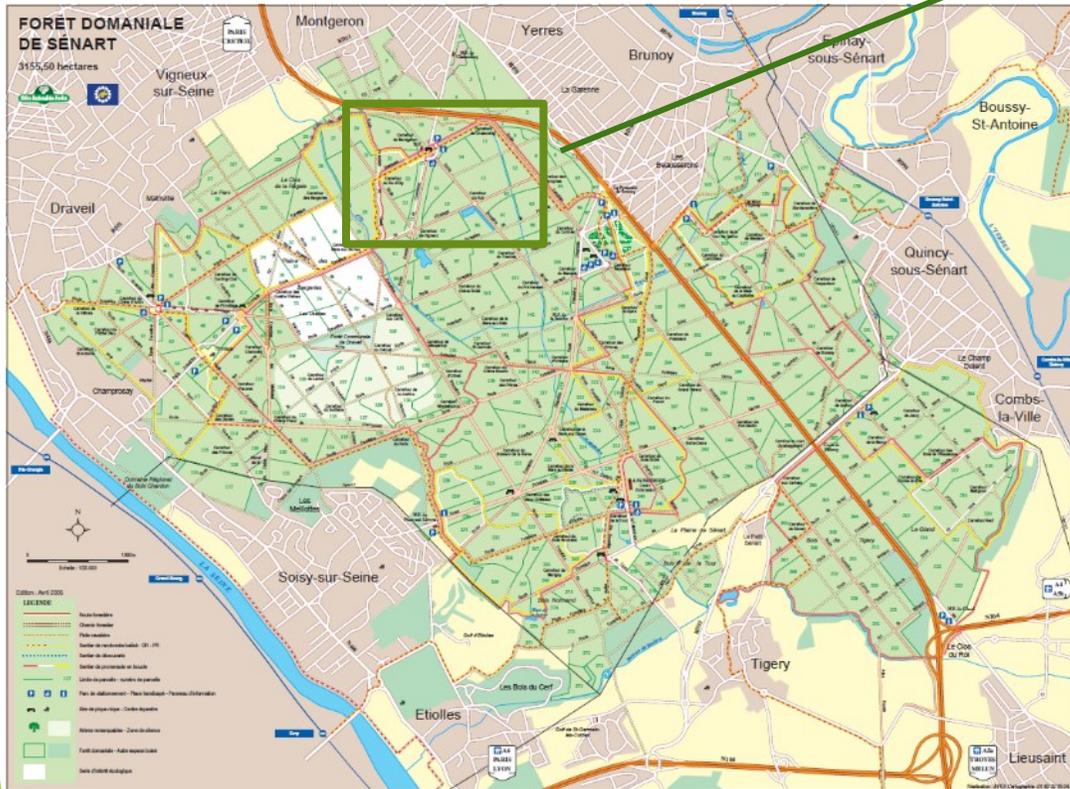
Office National des Forêts

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier

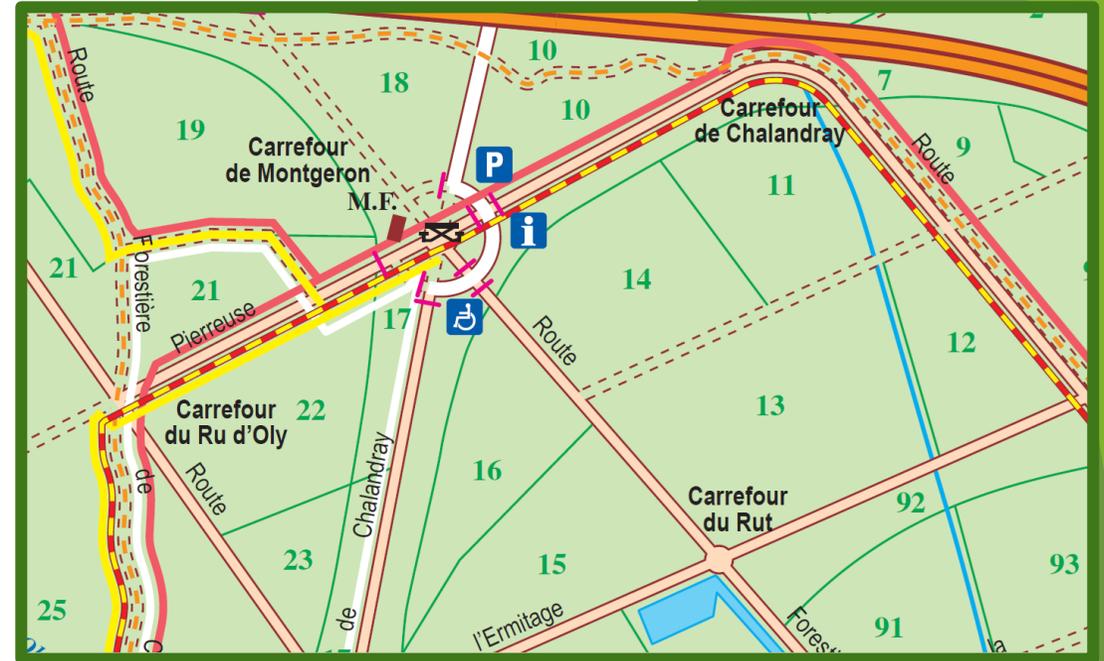
22

Exploitation forestière

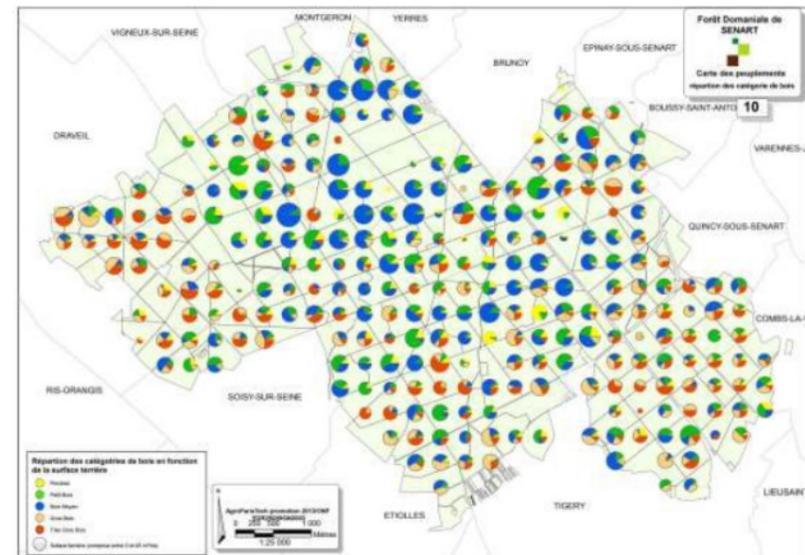
Parcellaire



Conférence Crosne mai 2022

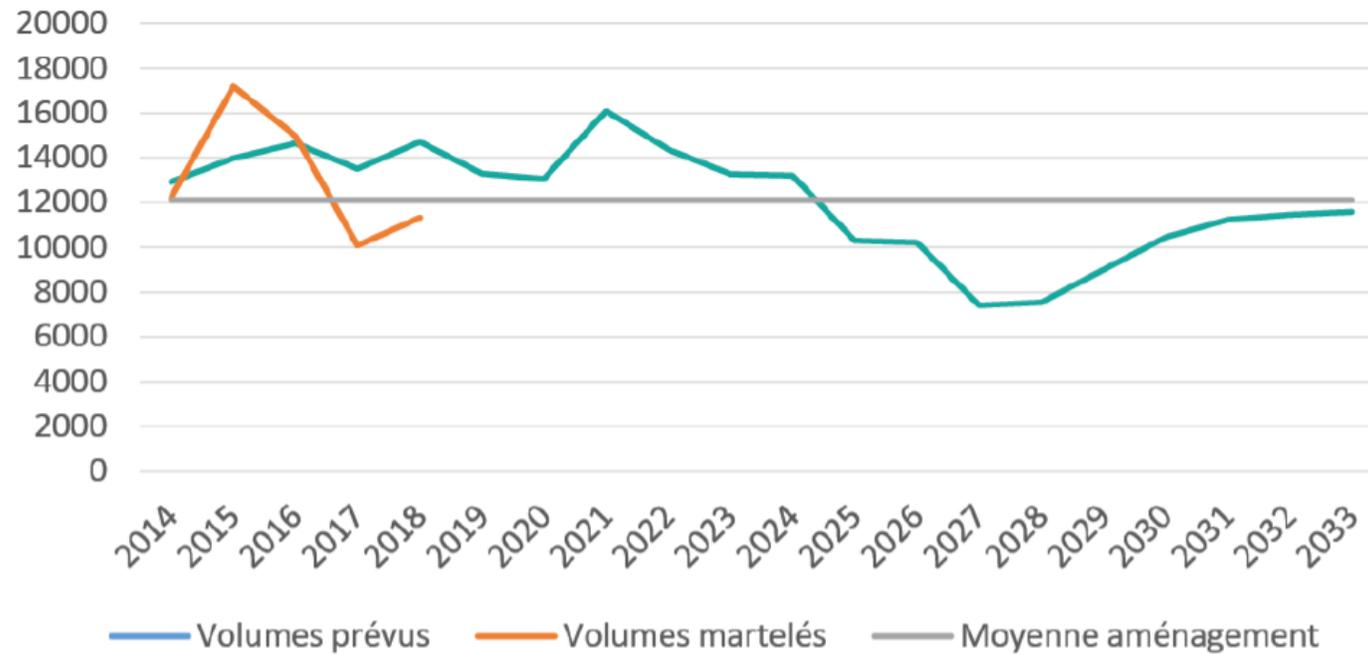


290 « placettes »



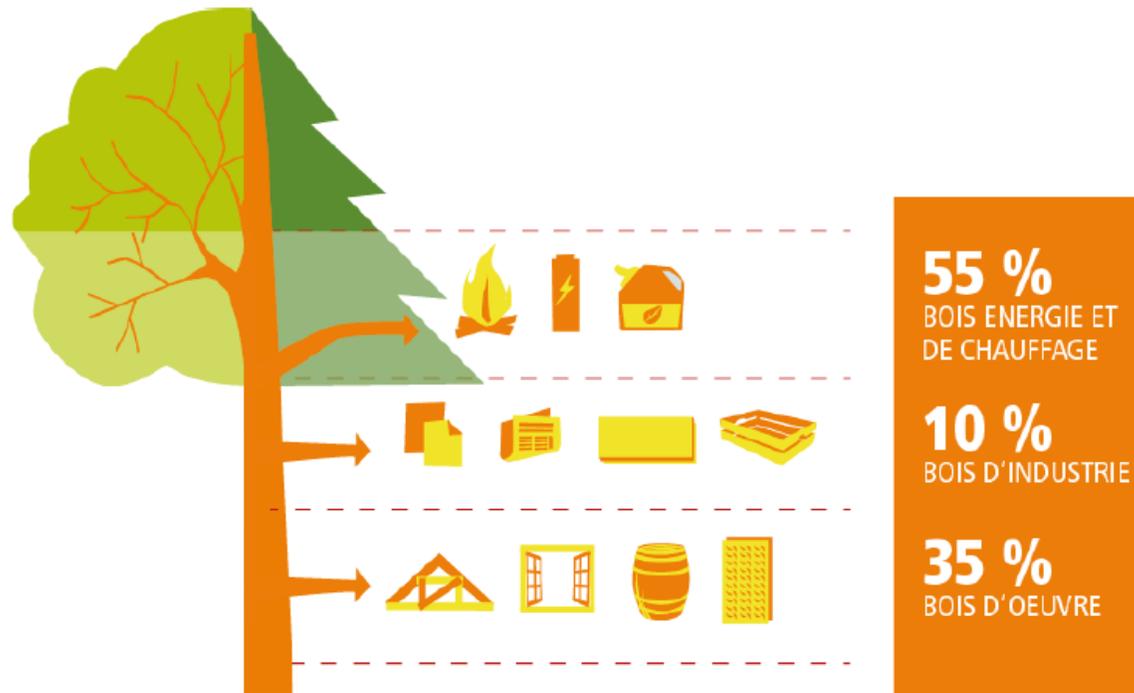
Exploitation forestière

LA GESTION DE LA FORÊT DE SÉNART ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE 2014-2033



Exploitation forestière

- Volume annuel vendu : Environ 11 000 m³ de bois (≈ 0.35 m³/ha)



Espèce phare : Le chêne

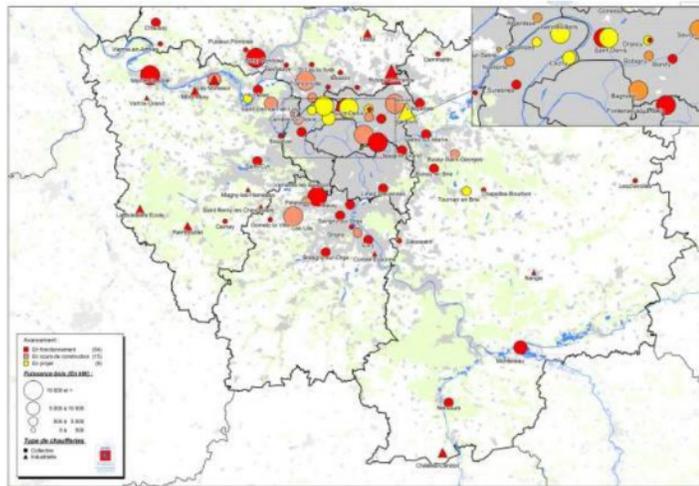
Actuellement, l'ONF estime ne pas prélever plus que la production annuelle de la forêt estimée à **0.4 m³/ha** en IDF sur la période 2009-2017.

Exploitation forestière

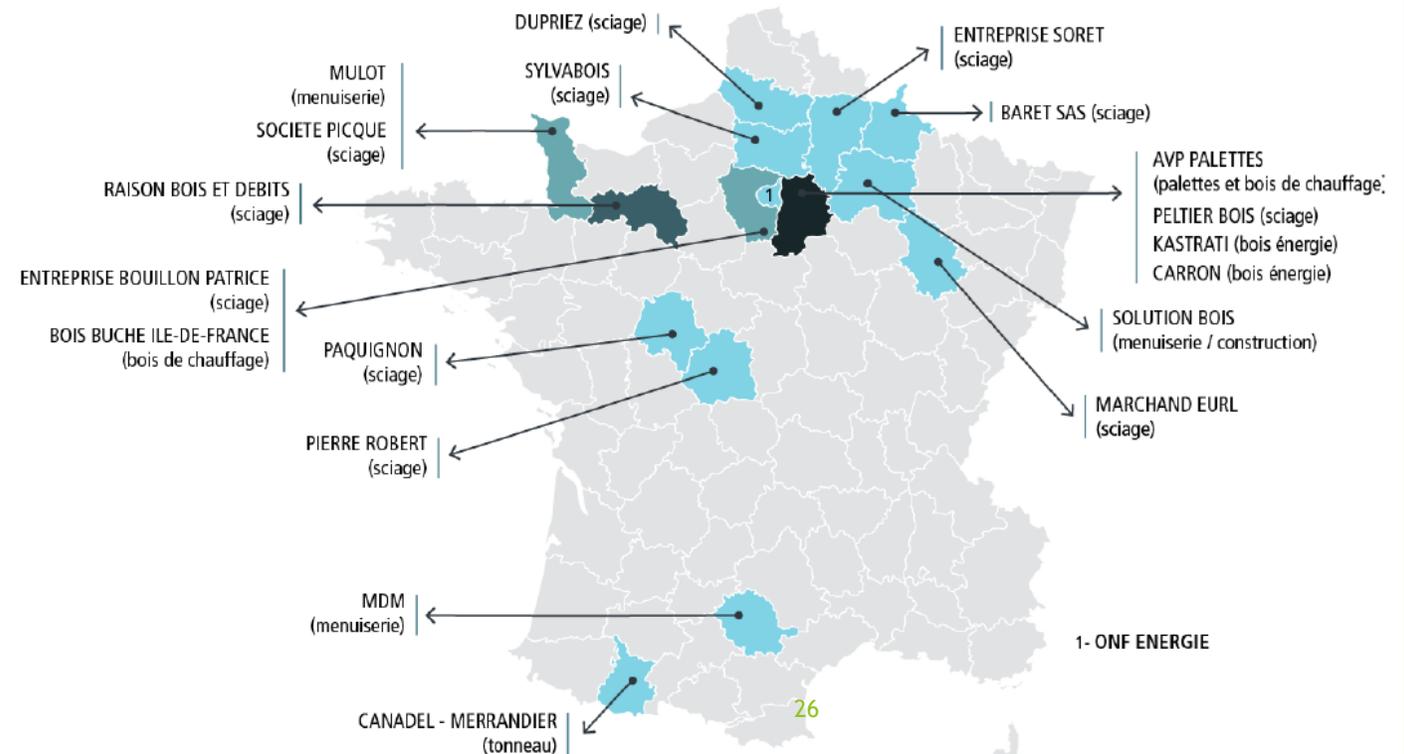
- ▶ Valorisation locale pour le bois énergie
- ▶ Valorisation française pour l'essentiel du bois d'industrie et du bois d'oeuvre

VALORISATION DE LA RESSOURCE EN BOIS ÉNERGIE

- L'Île-de-France compte 70 chaufferies collectives
- Puissance totale cumulée de plus de 240 mégawatts
- Une ressource et des emplois locaux



LOCALISATION DES ACHETEURS



Conférence Crosne mai 2022

ONF, 2021 COPIL Charte Sénart

Exploitation forestière

AVANT 2014 - Traitement le plus répandu sur Sénart : la futaie régulière



UN CONSTAT UNANIME ET PARTAGÉ PAR LES ÉLUS ET LES ASSOCIATIONS LOCALES :
LES RIVERAINS **N'ACCEPTENT PLUS LES COUPES DE « RÉGÉNÉRATION EN PLEIN »**,
CES COUPES DITES « RASES », OÙ LA TOTALITÉ DES ARBRES D'UNE PARCELLE EST
PRÉLEVÉE À UN MOMENT DONNÉ.

Exploitation forestière

DEPUIS 2014

COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

- Murement réfléchies, les coupes en futaie irrégulière interviennent à des moments clés de la vie de la forêt visent à la fois à assurer le **renouvellement** de la forêt et à **fournir du bois** utile à la société.
- Le passage entre 2 coupes en futaie irrégulière sur une même parcelle se situe **entre 8 à 12 ans.**

Exploitation forestière

DEPUIS 2014 TRAITEMENT SYLVICOLE IRRÉGULIER COUPE D'OUVERTURE DE CLOISONNEMENTS



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

- Les interventions sylvicoles nécessitent l'utilisation des tracteurs, débardeurs ou porteurs forestiers. Avant qu'une parcelle passe en coupe, l'ONF ouvre des voies à intervalles réguliers, **appelées « cloisonnements d'exploitation »**, réservées à leurs passages.

Exploitation forestière

- ▶ Les caractéristiques de la gestion en futaie irrégulière
 - ▶ Les coupes sont **légères et fréquentes** : le prélèvement est compris entre **15 et 25 %** du capital initial et la durée de rotation entre deux coupes est comprise entre **4 et 12 ans**. (Pro Silva France, 2020)
 - ▶ Les cloisonnements d'exploitation
 - ▶ Largeur 4 m
 - ▶ Entre axe : 15 à 18 m voire 24 m
 - ▶ En cas d'abattage manuel, la distance entre les cloisonnements dépend de la taille des arbres et des outils de débusquage que l'on met en oeuvre. Des valeurs de **25 à 40 mètres** sont tout à fait praticables (ONF, 2012)

Layon de 4 mètres de large avec l'extrémité bien dégagée permettant les manœuvres ou le stockage des grumes.



Si le layon est plus large à certains endroits, les machines circuleront inévitablement sur la totalité de l'emprise.



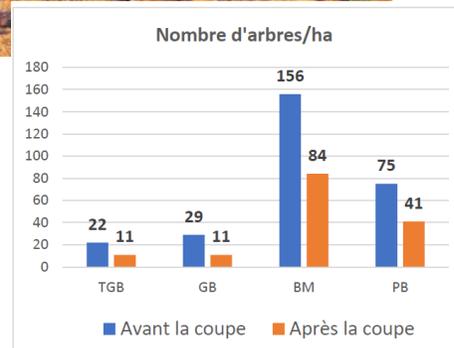
Exploitation forestière

► Sur le terrain



Coupes Draveil, Fin 2020

Conférence Crosne mai 2022



Coupes Montgeron, Juillet 2019

Coupes Combs la Ville
Janvier 2021



Exploitation forestière

- Sur le terrain : Passage de la futaie régulière à la futaie irrégulière



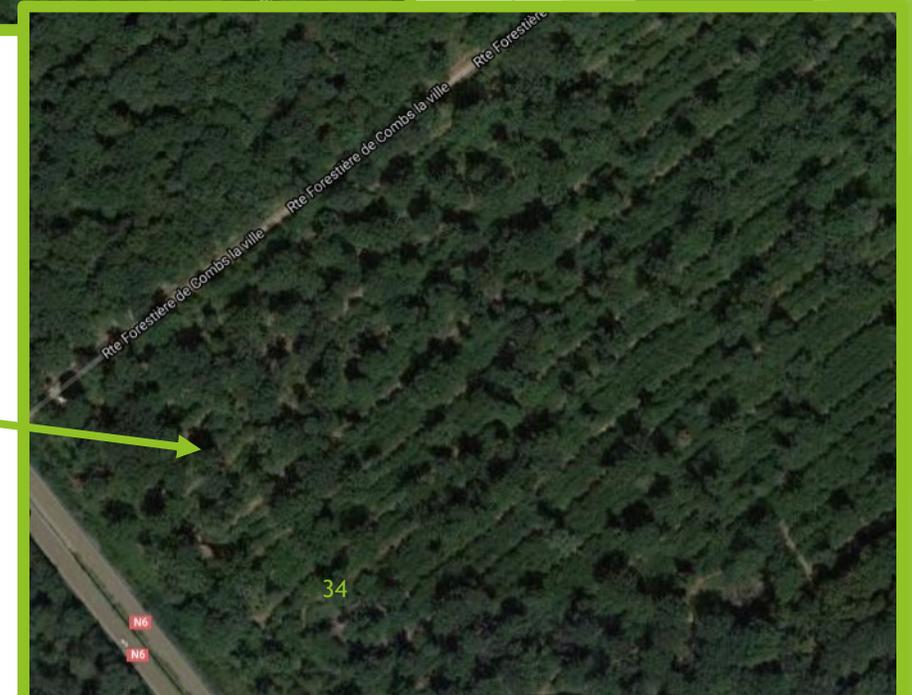
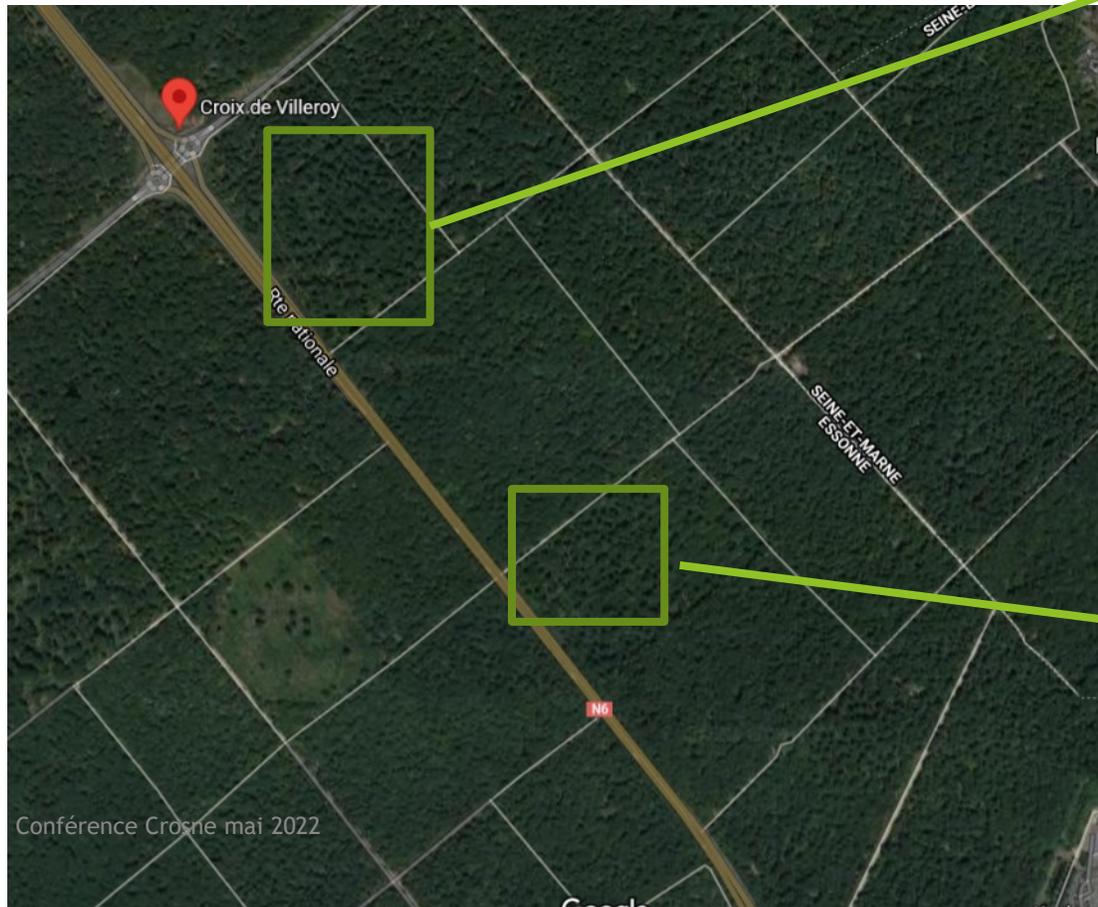
Exploitation forestière

- ▶ Sur le terrain : Coupes importantes en 2018



Exploitation forestière

- Sur le terrain



Exploitation forestière

- ▶ Cloisonnement Draveil : Août 2020
 - ▶ Allées de 4 m de large
 - ▶ Entre axe : **10 m**
 - ▶ 28% de la forêt détruite
- ▶ Cloisonnement Montgeron : Juin 2021
 - ▶ A proximité des habitations



Exploitation forestière

► Périodes d'exploitation ?

NOS ANIMAUX, SOUS CONTRÔLE



- Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances.

- En montagne, le pastoralisme peut être une activité importante. Les chiens « Patous », qui assurent la protection des troupeaux, peuvent considérer votre chien comme une menace.

Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende.

- › **Gardons** nos animaux de compagnie à moins de 100 mètres de nous et sous notre contrôle direct.

- › **Ne dérangeons pas** les troupeaux et tenons nos chiens en laisse.

- › **Du 15 avril au 30 juin**, pendant la saison des naissances, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse en dehors des allées forestières.



Exploitation forestière

► Périodes d'exploitation ?

MARS 2022

Forêt de Sénart

Des coupes sont prévues sur le secteur de Brunoy et Quincy-Sous-Sénart

Dans le cadre de la gestion durable de la forêt de Sénart, l'ONF intervient à proximité des communes de Brunoy et Quincy-sous-Sénart. Cette opération sylvicole concerne quatre parcelles : 156, 159, 160 et 161.

**En forêt, rien ne se fait
au hasard !**

La gestion forestière ne laisse place

Du 4 au 15 avril 2022, l'ONF conduira des coupes sur les parcelles **155, 159, 160 et 161**. Celles-ci visent à **renouveler les arbres dans les parcelles**, tout en sécurisant leurs lisières : abords des routes (nationale 6) et des chemins forestiers.

Conclusion



Arbre « bio »
à conserver



Arbre à abattre pour du bois d'oeuvre



Délimitation des
cheminements
d'exploitation



Arbres à abattre pour du bois énergie

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. These shapes are primarily located on the left and right sides of the frame, leaving a large white central area. The shapes are composed of triangles and polygons, some of which are semi-transparent, creating a layered effect.

Que faire ?

Que faire ?

- ▶ Engagement de l'association Montgeron Environnement dans la processus de charte depuis 2012

2014	Engagement d'un travail collectif autour d'un programme d'actions
2015	Elections départementales : Nouvelle présidence Mouvements de personnel à l'ONF
2016	Premier projet de charte
2017	Comité de pilotage + 3 groupes de travail Formalisation d'un programme d'actions
2018	1 Comité des élus, 1 comité de pilotage Validation et hiérarchisation des actions
2019	1 sortie martelage avec les membres de la charte 1 sortie comité de suivi écologique avec les membres de la charte
2021	03/06 : Comité suivi écologique : Martelage 08/06 : Comité de pilotage 25/06 : Comité suivi écologique : Mares et Landes 10/11 : Comité suivi écologique : Régénération
2022	07/04 : Comité de pilotage 21/04 : Comité suivi écologique : Mesures placettes

Objectif : Signature
nouvelle charte en
novembre 2022

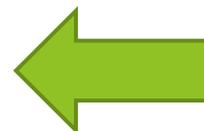
Que faire ?

- ▶ L'association Montgeron Environnement intègre le **Comité de suivi écologique** en **2021**

- ▶ **Comité de suivi écologique élargi**

COMPOSITION

- Membres existants : scientifiques, association naturaliste, CD 91
- Associations et collectifs cadre de vie et environnement
- Collectivité territoriales



MISSIONS

- Echanger sur la prise en compte de la biodiversité lors des travaux sylvicoles et des chantiers écologiques mis en œuvre chaque année.
- Apporter un concours à la connaissance écologique de la forêt
- Conduire des actions écologiques en forêt (chantiers nature sur les mares, les landes...)

Que faire ?

- ▶ Participation à des sorties de suivi des actions avec le **Comité de suivi écologique**



Martelage



© ONF

Mares



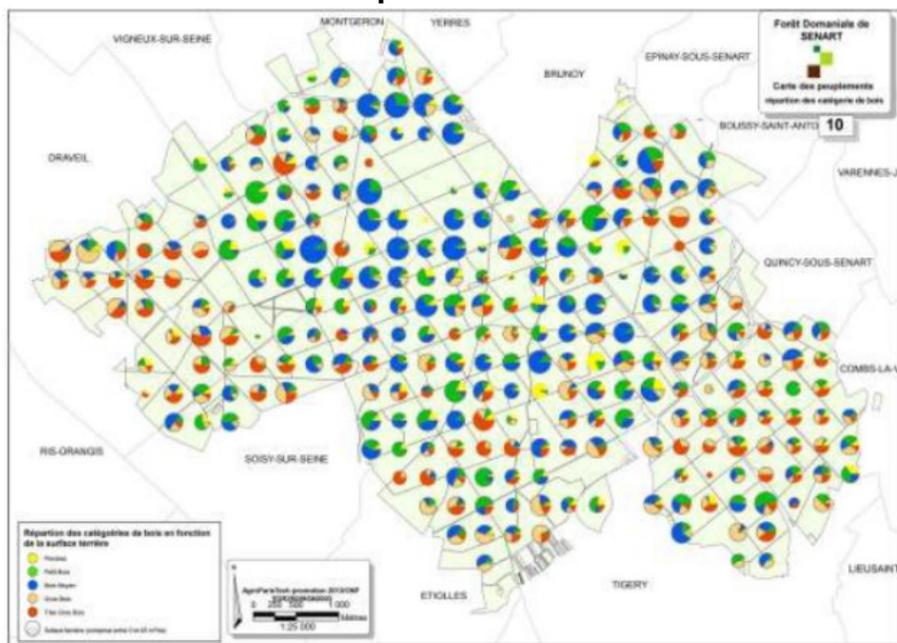
Projet plantations



Que faire ?

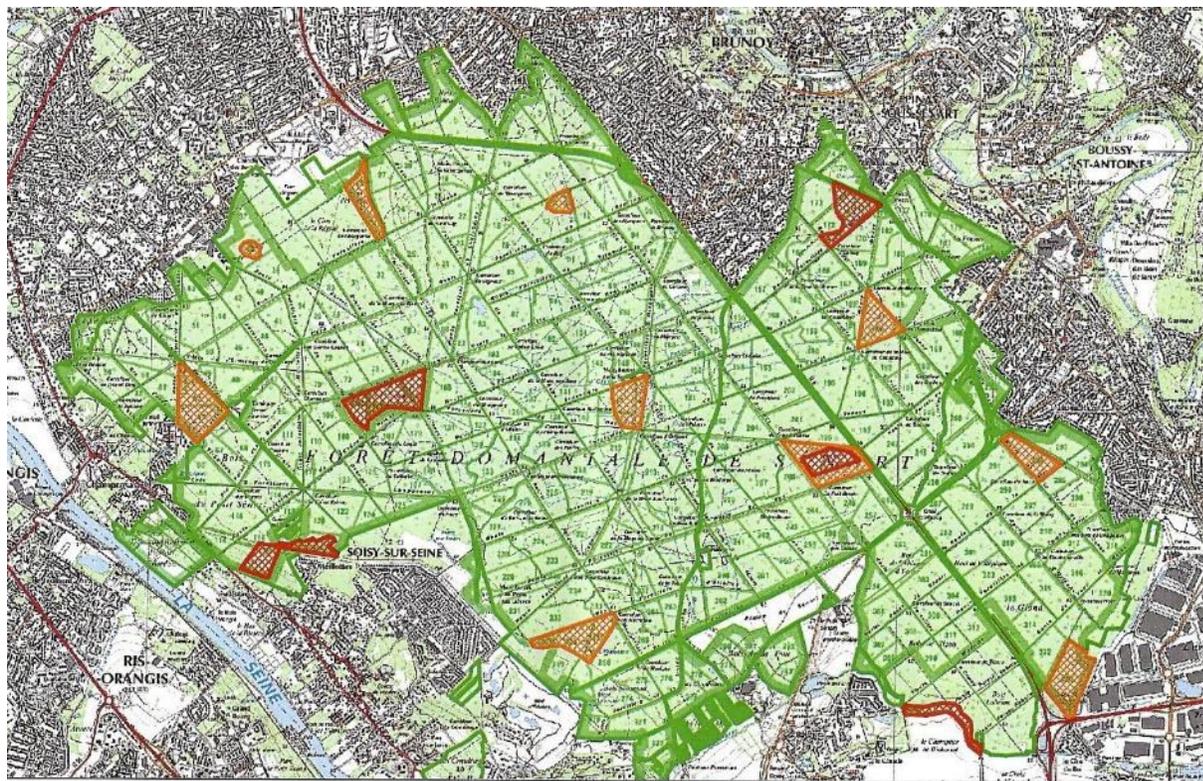
- ▶ Mesure de la croissance de forêt
 - ▶ Mesure de la croissance des arbres sur les placettes : 21/04/22
 - ▶ Estimation de la production de bois 2013-2022
 - ▶ Adaptation de la gestion à la production de bois en forêt

290 placettes



Que faire ?

- Réflexion sur la mise en place d'une **trame de vieux bois** et **l'îlots de vieillissement et de sénescence** en forêt de Sénart



Trame de vieux bois : 1 ou 2 arbres bio par ha

îlots de vieillissement : Les arbres sont prélevés au double de l'âge habituel

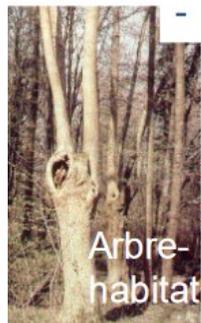
îlots de sénescence : Forêt laissée en libre évolution

Au total 5% de la surface de la forêt

Que faire ?

Exemple : instruction « biodiversité » ONF – 2009 ⁶⁷

- Ilots de sénescence + vieillissement : 3% de la surface (2% vieillissement > 30 ans, 1% sénescence)
- réseau national de réserves intégrales
- 1 arbre mort / sénéscent / ha
- 2 arbres-habitats / ha
- Bois mort au sol de toutes dimensions



Dessin M. Baltzinger



ZOOM VIGIE-CHIRO

« 33%, c'est le déclin minimal des populations de Pipistrelles communes depuis 2006 »

Cette estimation est obtenue grâce à des protocoles de suivis pédestres et routiers. Depuis 2016, un troisième suivi fondé sur des enregistrements de nuits complètes se déploie, permis par l'analyse automatique des ultrasons. Plusieurs millions d'émissions sonores de chauves-souris recueillies lors de plus de 5600 nuits ont ainsi été déposées dans la base de données du projet.

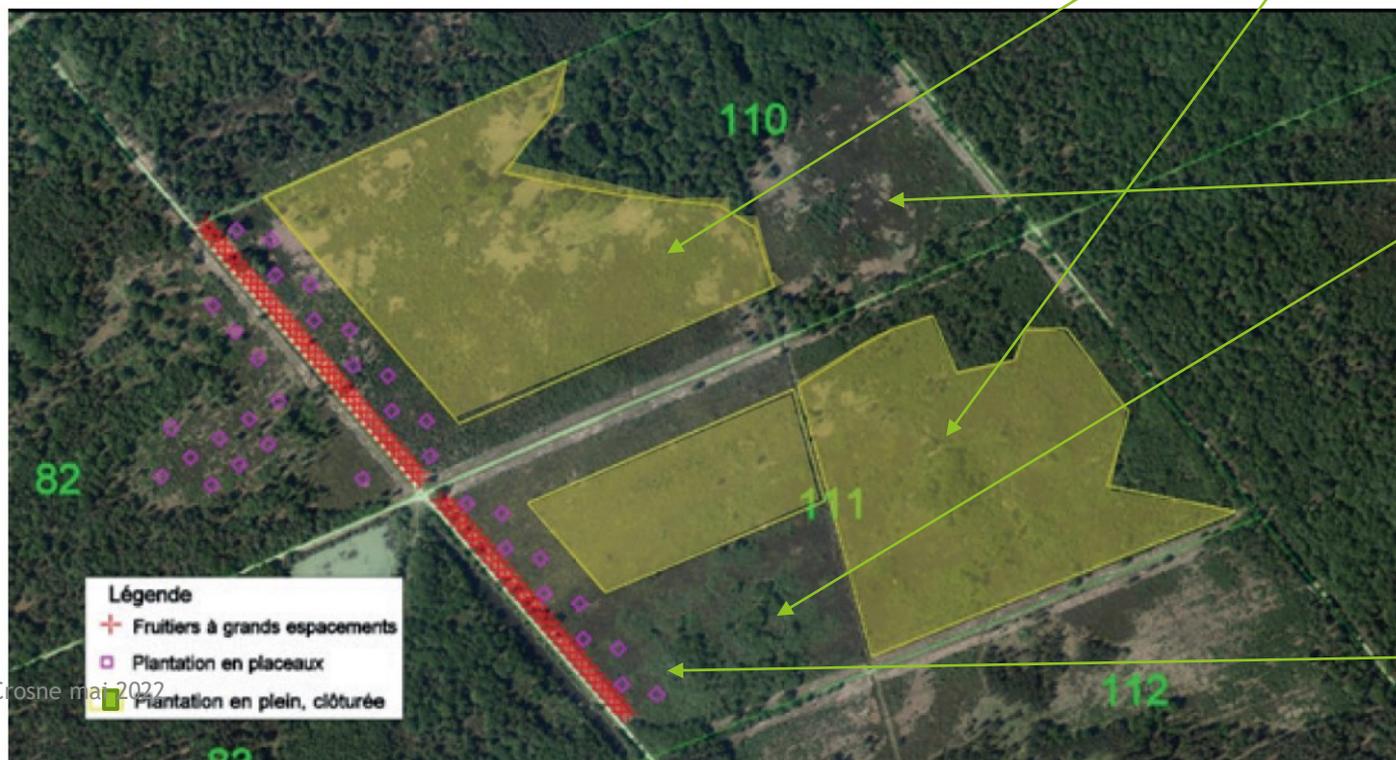


Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)
© L. Authier

Que faire ?

- ▶ Programme de reboisement après l'incendie de 2018 : **38 700 plants**
- ▶ Organisation d'un chantier participatif avec les scolaires

Répartition des plantations sur la zone incendiée



Plantations de chênes pubescents, pins laricio en alternance avec des bandes de végétation locale (bouleaux, trembles...)

Zones laissées en libre évolution

Plantation de fruitiers sauvages (cormiers, alisiers, pommiers, poiriers...)

.. Que faire ?

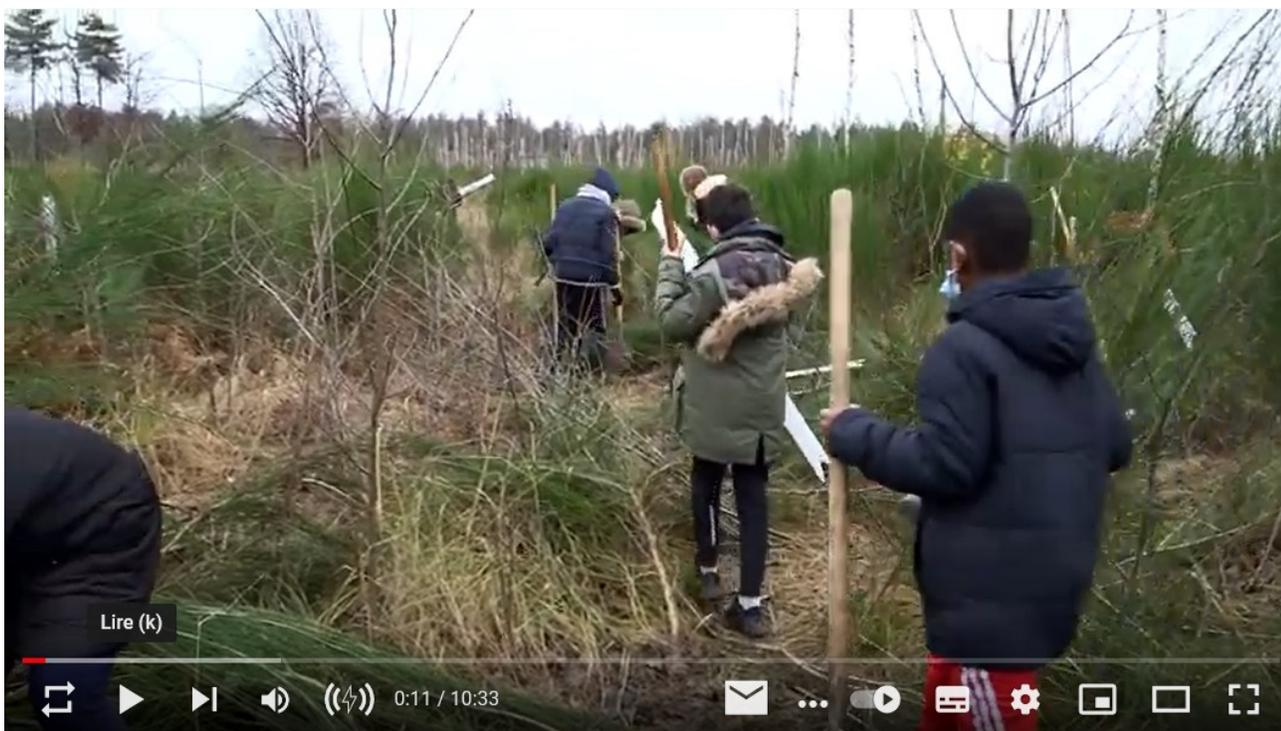
Proposition / organisation / participation d'un chantier pédagogique de reboisement de la zone incendiée le 10/10/18 avec les scolaires

- ▶ 200 arbres plantés par les enfants en décembre 2021: alisiers, cormiers, pommiers et poiriers sauvages
- ▶ 4 classes : CE2, CM2, éco-délégués de collège
- ▶ Maître d'ouvrage: l'ONF, encadrement par les enseignants et 13 membres de l'association
- ▶ Film réalisé par un membre de l'association:
<https://studio.youtube.com/video/v4zPwl1rRkM/edit>



Que faire ?

- ▶ Video : Jeunes pousses et tuteurs (Frédéric Gésu)
 - ▶ <https://www.youtube.com/watch?v=xbxYlTGaxjI>



Que faire ?

- ▶ Appel des forêts d'Ile de France (10 massifs forestiers d'IDF)
14/11/2021
 - ▶ Statut particulier pour les forêts périurbaines d'Ile de France
 - ▶ Arrêt de l'exploitation forestière
 - ▶ Arrêt des coupes rases
 - ▶ Association des citoyens aux décisions prises en forêt

- ▶ Rencontres d'une délégation (6 membres) avec les conseillers des ministres
 - ▶ 20 janvier 2022 : Agriculture
 - ▶ 27 janvier 2022 : Transition Ecologique

Conférence Crosne mai 2022

L'APPEL des FORÊTS d'ILE-DE-FRANCE

édition 14/11/2021



Sans couvert végétal, comment assurer la repousse et maintenir la biodiversité ?

Comment imaginer qu'en 2021 alors que sévissent des maximales à 45°C, on puisse encore pratiquer une gestion qui compromette les possibilités de repousse et de replantation tout en affirmant préserver la biodiversité et préserver les paysages ?

Le dépérissement forestier et de ces écosystèmes actuels n'engage-t-il pas l'État sur le rôle écologique et social de la forêt et sa responsabilité dans la santé de la population ?

Collectif des Forêts d'Ile-de-France

29 collectifs, associations, union, fédérations
2 mairies - 4 personnalités

Ce que nous préconisons

- ▶ Passer de l'exploitation forestière à l'entretien de la forêt
- ▶ Respect des paysages et du rôle social de la forêt
- ▶ Gestion en futaie irrégulière stricte (limiter les prélèvements à 15 à 25 % tous les 4 à 12 ans, recommandation Pro Silva France)
- ▶ Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière
- ▶ Association des citoyens aux décisions
- ▶ Association des citoyens au martelage
- ▶ Traitement différencié des lisières
- ▶ Mise en place d'une trame de vieux bois et d'ilots de vieillissement
- ▶ Pas de coupes pendant les périodes de nidification et de reproduction du chevreuil
- ▶ Les ilots de senescence c'est la libre évolution
- ▶ Les ilots de vieillissement c'est plutôt laisser la forêt évoluer plus longtemps (couper les chênes à 260- 360 ans plutôt que 130-180 ans)

Discussion

- ▶ Votre perception ?
- ▶ Vos attentes ?



Questions posées par les participants à l'ONF

- ▶ Question : Ne pourrait-on pas laisser les forêts vieillir naturellement ?

Réponse de l'ONF :

A ce jour toutes les forêts françaises sont anthropiques, il n'y a pas de forêt naturelle. Si nous souhaitions y parvenir il faudrait entre 700 ans et 1000 ans afin que toute trace d'intervention humaine, notamment la mort des arbres plantés.

Il n'y aurait plus d'approvisionnement de la filière bois qui offre 400 000 emplois

Les forêts ne seraient plus accessibles au public.

Il y aurait un appauvrissement de la biodiversité.

Questions par les participants à l'ONF(suite)

- ▶ Question : La coupe en futaies irrégulières donne parfois le sentiment visuel d'un dépeuplement massif des arbres.

Réponse de l'ONF :

Cette perception correspond à une réalité. Nous ne sommes pas sur un même pas de temps. A l'échelle d'une vie humaine, une coupe d'arbre peut paraître excessive, mais pour les arbres qui vivent plusieurs centaines d'année, cet aspect revêt peu d'importance.

En outre, forêt de Sénart, nous avons une réflexion sur le choix des arbres à couper et nous ne vendons pas des parcelles, nous déléguons la coupe à des entreprises que nous contrôlons.

Questions par les participants à l'ONF(suite)

- ▶ **Question :** Nous constatons des dégâts dans les chemins fait par les engins.

Réponse de l'ONF : C'est exact, le prélèvement des grumes abattues nécessite des engins spécifiques, c'est pourquoi nous délimitons des layons qui limitent l'accès des engins et permettent un accès aux parcelles pour ramasser les arbres abattus, pour éviter de rouler partout dans les parcelles et martyriser les sols.

- ▶ **Question :** Quid de l'enterrement des lignes à haute tension.

Réponse de l'ONF : Nous n'avons pas la maîtrise de ce sujet et je ne pense pas qu'il soit possible d'enterrer des lignes dans une forêt de protection.

Questions par les participants à l'ONF(suite)

► **Question : Quid des dépôts sauvages ?**

Réponse de l'ONF : Nous organisons des collectes régulières et posons des appareils photo pour identifier les contrevenants, que nous communiquons à la DRIAAF. Vous pouvez signaler le dépôt en laissant un message sur le site facebook. Vos photos ne seront pas forcément publiées mais les agents de l'ONF en auront connaissance. Cela peut aider à l'identification des contrevenants.

<https://www.facebook.com/groups/foretdesenart>

► **Question : Certains accès sont impossible vu l'état des routes.**

Réponse de l'ONF : Des travaux de rénovation de chaussée sont prévus cette année.

► **Question : Que faites vous pour la biodiversité ?**

Réponse de l'ONF : Nous préservons des mares qui sont des milieux humides très riches, nous allons mettre en place, en concertation avec Montgeron Environnement des Ilots de sénescence, pour laisser vieillir naturellement des parcelles, pour favoriser l'émergence d'une biodiversité pérenne.

En conclusion, ce que nous voulons

Dans l'immédiat:

- ▶ Associer les citoyens aux décisions (charte et un comité de pilotage renouvelés).
- ▶ Sanctuariser progressivement de larges parcelles en libre évolution avec une trame de vieux bois et des îlots de vieillissement,
- ▶ Associer les citoyens au martelage limiter les prélèvements à 15 à 25 % tous les 4 à 12 ans, (recommandation Pro Silva France) et arrêter les coupes pendant les périodes de nidification et de reproduction du chevreuil

A terme :

- ▶ arrêter l'exploitation forestière en limitant les interventions humaines au suivi sanitaire de la forêt et à l'entretien qui respecte et priorise la biodiversité, les paysages et le rôle social de la forêt avec un traitement différencié des lisières

